



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Mot de la présidente

Volume 20 # 7

Le 18 mars 2022

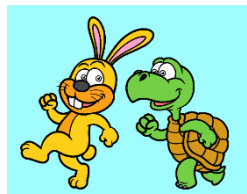
L'encre de la convention collective 2020-2023 est à peine sèche que nous devons débiter la consultation sur nos demandes syndicales au niveau sectoriel pour la négociation 2023. À la suite et dans la poursuite de nos échanges sur le bilan de la dernière ronde de négociation, nous avons convenu des modalités du processus. Les personnes déléguées ont le mandat de vous rencontrer d'ici le 24 mars prochain concernant les modalités de cette consultation, qui se tiendra du 28 mars au 8 avril 2022. Il n'y aura qu'une seule phase de consultation, alors je vous invite à surveiller les invitations des personnes déléguées, car il est important de répondre en très grand nombre, afin que nos demandes syndicales pour la négociation 2023 soient en cohésion avec votre réalité. Autant pour nos demandes sectorielles qu'intersectorielles, nous devons les soumettre à l'Assemblée générale, probablement très tôt en début d'année scolaire 2022-2023.

Au niveau local, nous sommes déjà en discussion avec la partie patronale sur plusieurs aspects de l'organisation scolaire de l'an prochain. Notamment, nous avons eu une première rencontre sur le processus d'affectation 2022-2023. Aussi, nous discutons de plusieurs mesures en lien avec les élèves HDAA ainsi que sur la nouvelle clause relative au mentorat. De plus, nous devons, dans les prochaines semaines, discuter de l'application de la nouvelle clause relative à la tâche, en application l'an prochain pour la première fois;

à ce sujet, un outil conjoint produit par les parties nationales devrait être publié à la fin du mois de mars. Cela sans oublier les nécessaires discussions à venir entourant le nouveau régime de la CSST (voir article dans la présente édition).

En terminant, je sais que la situation est encore très difficile dans les milieux; même si les mesures sanitaires sont moins contraignantes, la fatigue accumulée, les restrictions à prendre certains congés, les exigences liées à la tâche et à la gestion des situations particulières, et j'en passe, peuvent fragiliser les climats. Comme vous l'avez sans doute lu dans les médias, notre fédération intervient régulièrement auprès du ministère pour qu'il reconnaisse les efforts du personnel scolaire durant la pandémie, notamment par une compensation monétaire. Mais je tiens à vous inviter à continuer de prendre soin de vous, de votre santé physique et psychologique. Il est parfois gagnant de prendre du recul avant de faire une intervention pour s'assurer que ce soit le message qui passe, et non la façon de faire. Je vous rappelle simplement une citation de Lafontaine « Rien ne sert de courir, il faut partir à point ». Prenez soin de vous et à bientôt!

Nicole



APPEL DE CANDIDATURES

Cette année encore, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) souhaite obtenir la collaboration de la Fédération (FSE) en vue de recruter, parmi les membres des syndicats affiliés, des personnes qui pourraient occuper l'un des sièges à titre de membre du CSE ou de l'une de ses commissions.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à communiquer avec Nicole au Syndicat afin d'avoir des informations complémentaires ou pour compléter le formulaire de mise en candidature **au plus tard le 25 mars 2022 à 12 h**. Ce dernier doit être accompagné du curriculum vitae abrégé ou plus complet et à jour de la personne candidate.



RAPPEL : ÉQUITÉ SALARIALE

La FSE est à la recherche de documents dans le cadre du processus de maintien de l'équité salariale 2020.



Ces documents doivent :

1. Avoir été rédigés par les CS, les CSS ou les écoles et partagés au personnel enseignant entre le 21 décembre 2015 et le 20 décembre 2020;
2. Démontrer une augmentation des responsabilités et une complexification de la tâche du personnel enseignant;
3. Documenter les événements ou les thèmes suivants :
 - Les nouveaux programmes (au secteur des jeunes, de la FGA et de la FP);
 - Le projet de loi n° 40;
 - Les CAP;
 - Le numérique;
 - La politique de l'activité physique et le plan d'action gouvernemental en culture;
 - Les élèves immigrants intégrés en classe régulière (sans classe d'accueil);
 - L'impact de la pénurie du personnel professionnel;
 - La décentralisation de plus en plus importante de sommes vers les écoles et les centres;
 - La COVID-19.

À ce jour, nous avons le nom de quatre personnes intéressées à travailler avec nous sur ce dossier; il est encore possible de donner votre nom si vous croyez avoir de l'information pertinente sur l'un ou l'autre des sujets et surtout, si vous avez conservé des documents reçus entre 2015 et 2020. Les personnes intéressées sont invitées à donner leur nom **au plus tard le 1^{er} avril 2022**.

ENQUÊTE SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis quelque temps, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses fédérations de l'éducation collaborent avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur la préparation d'une vaste enquête qui permettra d'obtenir un portrait de la santé mentale du personnel travaillant dans les établissements d'enseignement du réseau public québécois ainsi que des principaux risques psychosociaux du travail présents dans nos environnements de travail. Les résultats de cette enquête permettront une meilleure compréhension des enjeux dans nos milieux et seront un appui sans contredit à nos revendications, actuelles et futures.

Entre le 7 mars et le 8 avril 2022, vous êtes invités à remplir un questionnaire anonyme en ligne dont la durée approximative est de 30 à 45 minutes. Votre participation est importante pour assurer les données les plus représentatives possibles.

Pour toute information, nous vous invitons à visionner la vidéo créée par l'Institut national de santé publique du Québec INSPQ à l'adresse suivante :

<https://biteable.com/watch/3464920/6e07178fe8c4500b47ea8362b0484289>

Équipe des rédacteurs :
Nicole, Claude et Annie



Pour nous joindre :
418-695-1609 ou visitez www.sedlj.ca

Les demandes de congés

DATE LIMITE : jeudi le 14 avril 2022 à 16h00



Nous pouvons vous aider pour effectuer toute demande de :

- congé sans traitement;
- congé sabbatique à traitement différé;
- retraite progressive;
- changement de champ ou de discipline.



Prenez note que l'employeur vous fait parvenir dans votre boîte de courriel le 11 mars dernier, ses modalités d'encadrement des congés 2022-2023.

▶▶▶ IMPORTANT ◀◀◀

N.-B. : POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT QUI A COMPLÉTÉ UNE ANNÉE EN VOIE DE PERMANENCE ET QUI DÉSIRE UN CONGÉ SANS TRAITEMENT, VEUILLEZ NOUS CONTACTER AVANT DE FAIRE UNE DEMANDE.

Assurances collectives SSQ

Voici une information importante relative à notre régime d'assurances collectives SSQ :

- Suivant des modifications au Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (RGAM), la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) forcera la transition de toutes les personnes utilisatrices de médicaments biologiques vers un médicament biosimilaire pour celles qui sont couvertes par un régime public pour le 12 avril prochain;
- Tous les grands assureurs québécois iront vers la transition forcée; chez SSQ, ce transfert se fera le 1^{er} mai 2022;
- Ainsi à cette date, toutes les personnes utilisant présentement un médicament biologique devront faire la transition vers un médicament biosimilaire. Certaines exceptions seront possibles et pour plus d'informations, une foire aux questions a été créée : <https://ssq.ca/fr/medicament-biosimilaire>.

L'objectif de cette transition forcée est de réaliser des économies tant pour le régime public d'assurances médicaments que pour les régimes privés; pour Alter Égo, selon le médicament, l'économie de coûts se situerait entre 20 et 35 % dès le premier jour du transfert.

En terminant, nous tenons à vous informer que la CSQ a créé un comité consultatif en assurance collective de personnes afin d'étudier différentes propositions visant à contrer une explosion de coûts en assurance médicaments et en assurance invalidité de longue durée. Les membres du Conseil général analyseront des recommandations relatives à la saine gestion de notre régime soumises par le comité, à suivre!



B A B I L L A R D

Jusqu'au 1^{er} avril 2022, il est encore possible de se procurer un billet pour l'activité PROF MA FIERTÉ! du Syndicat, soit le spectacle « **Hommage à Queen** » qui sera présenté le **26 mai 2022**, à **19 h 30** en téléphonant au bureau du Syndicat (418-695-1609).



DEMANDES DE CONGÉS POUR 2022-2023 !!!

Vous avez jusqu'au **14 avril 2021 à 16 h** Pour faire parvenir votre demande !
(Pour plus de détails voir l'article ci-joint)

INFORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le 1^{er} janvier 2022, le projet de loi no 59 portant sur la modernisation du régime de santé et sécurité du travail entré en vigueur. Les textes du nouveau régime étant disponibles depuis le mois de décembre dernier, les employeurs et les représentants syndicaux sont, chacun dans leurs instances, à prendre connaissance des nouveautés du régime. Certains éléments du projet de loi sont entrés en vigueur dès son application le 1^{er} janvier 2022; pour les autres articles, l'entrée en vigueur est progressive. Nous vous tiendrons au courant des principaux changements dans les prochaines éditions.

Au niveau local, le comité HSST est toujours actif et veille aux dossiers relatifs à la santé et à la sécurité au travail pour l'ensemble des employés (ées) du Centre de services scolaire. Les principaux dossiers traités sont notamment l'analyse du registre des déclarations des événements et accidents, la mise à jour des secouristes en milieu de travail, la formation et l'information des répondants HSST dans chaque milieu ainsi que la mise à jour de la Politique HSST du CSS. Pour toute question, veuillez contacter votre répondant dans votre milieu et pour le Syndicat, Claude Bradet est le responsable du dossier.

PETIT RAPPEL... Pour faciliter la comptabilisation des heures d'activités de formation continue effectuées dans le cadre de l'article 22.0.1 de la Loi sur l'Instruction publique portant sur l'obligation de suivre au moins 30 heures de formation continue d'ici le 1^{er} juillet 2023, vous retrouverez l'outil de la Fédération (FSE) en cliquant sur le lien suivant : appliprof.org

